

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Mai 1879.

Chronique générale.

NOUVELLE CAPITULATION.

Il paraît que l'union républicaine a envoyé à M. Le Royer, garde des sceaux, six députés pour demander que Blanqui fût gracié avant le 5 juin.

M. Le Royer a répondu qu'il saisirait de cette demande le conseil des ministres, mais en donnant par avance aux députés si bon espoir qu'ils sont satisfaits.

Le ministre a déclaré, toutefois, que le gouvernement demandera l'annulation de l'élection de Bordeaux, qui est formellement contraire à la loi. Il a dit qu'il craindrait, en prenant un engagement précis quelconque avant le vote, de paraître exercer une influence sur les députés qui, quant à présent, auraient pris une résolution soit pour, soit contre la validation. D'après le garde des sceaux, il s'agit simplement d'une question de légalité, qui doit être tranchée selon la conscience des membres de la Chambre.

Au point de vue de l'application générale de la loi d'amnistie, M. Le Royer a déclaré que les membres de la Commune seraient exceptés de l'amnistie, même ceux qui ont fait partie de la minorité qui s'est montrée hostile aux violents. On ne s'explique pas comment M. Le Royer a pu concilier cette déclaration avec l'amnistie accordée à M. Ranc, qui a été membre de la Commune.

Plusieurs membres de l'union républicaine auraient fait observer que le gouvernement, en appliquant la loi d'amnistie à tous les faits politiques, serait assurément dans les intentions de la majorité qui a voté cette loi, et donnerait satisfaction aux sentiments du parti républicain dans le pays.

Ils ont fait remarquer qu'il y avait à craindre que les grands centres de population ne se passionnassent pour des individualités assimilées par le refus d'amnistie aux coupables de droit commun, alors que les autres collèges électoraux suivraient une impulsion différente. D'après eux, la loi d'amnistie appliquée largement à tous les faits politiques empêcherait ces divergences futures et regrettables ; elle éviterait un conflit possible entre le gouvernement et le Parlement, d'une part, et le suffrage universel, de l'autre.

M. Le Royer a promis de rapporter au conseil les considérations qui venaient de lui être présentées.

En d'autres termes, la Chambre déclarera que Blanqui n'avait pas le droit d'être élu à Bordeaux, et le gouvernement mettra Blanqui dans le cas de pouvoir être élu à nouveau. Le ministre sauvera la forme et les radicaux auront le fond. Cette capitulation nouvelle du cabinet n'étonnera personne.

La Banque de France a réduit son escompte de 3 à 2 0/0.

D'après la Marseillaise, l'enquête ordonnée relativement aux discours prononcés à Châteaurenard par M. l'archevêque d'Aix,

serait terminée, et il serait décidé que ce prélat va être traduit devant les tribunaux.

Le Nouveau Journal, feuille officielle, nous prévient que les hécatombes de fonctionnaires vont recommencer et que le gouvernement fait préparer une nouvelle épuración dans les services administratifs des départements.

On télégraphie de Londres à l'Ordre :

« Les derniers avis du Cap, en date du 19 avril, portent que le prince Louis-Napoléon, qui n'avait pu partir avec lord Chelmsford, par suite d'une indisposition, est parti le 29 pour Dundee et Utrecht, où se trouve l'état-major général anglais. »

Le premier envoi de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement contre les projets Ferry, fait par le comité de Lille, contient plus de cent mille signatures.

On commence à concevoir quelques inquiétudes sur la grève des ouvriers filateurs de Saint-Quentin, qui recrute chaque jour de nouveaux adhérents.

Dimanche dernier, ils étaient 4,000. Une dépêche constate que le nombre des grévistes s'est considérablement accru et qu'ils sont aujourd'hui plus de 5,000.

Voici la note de l'Agence Havas dont nous avons parlé hier, et que les journaux républicains traitent de « note ridicule et enfantine » :

« Dans notre pays de suffrage universel, où la politique intéresse tout le monde, il est naturel que les regards se portent du côté de l'Élysée et que chacun désire savoir ce qui se passe au sein du conseil des ministres. »

« Mais il faut bien dire au public que personne ne peut le savoir ; que les délibérations du conseil sont secrètes ; qu'elles ne sont jamais résumées dans un procès-verbal et que les informations publiées, même celles que donnent les amis du gouvernement, ne sauraient jamais avoir d'autre valeur que celles de simples suppositions. »

Ce qui revient à dire que « notre pays de suffrage universel » en sait moins sous la République que sous la Monarchie.

Les républicains sont les pires « aristocrates », et le ministère est au secret.

La République française apprend que le conseil d'Etat a liquidé la pension de retraite de M. le sous-intendant Brissy, rayé des cadres après sa condamnation, et rétabli dans son grade par la loi d'amnistie.

On sait le lien mystérieux qui unit entre elles toutes les sectes révolutionnaires, gravitant autour du socialisme qui est le principium et fons de ces doctrines subversives. Le nihilisme moscovite, le socialisme prussien, le jacobinisme français sont les rejetons de la même souche, et le programme de l'un

donne la clé du programme des autres. On pourra juger du fanatisme barbare qui anime ces forcenés par l'extrait suivant du manifeste trouvé sur les nihilistes arrêtés à Saint-Petersbourg :

« Notre organisation sociale future se constituera d'elle-même par le développement naturel de la vie du peuple. C'est l'affaire des générations futures. Quant à nous, notre devoir actuel est de réaliser par tous les moyens possibles une destruction totale de tout ce qui existe présentement, de toute organisation sociale et gouvernementale, de toute hiérarchie sociale, de toute tradition et souvenir du passé, sans reculer devant le feu, le sang et la ruine complète de millions d'individus. Nivelier le monde actuel, renverser tout ce qui dépasse le niveau des masses, massacrer et détruire tout ce qui nous fait obstacle, puis réunir ce qui restera du peuple en une masse toute puissante et invincible, c'est là le résumé de toute notre organisation, notre but et notre unique programme. Inutile d'en chercher un autre — il n'existe pas. »

Il serait, en effet, difficile d'aller plus loin et de dépasser ce paroxysme du delirium tremens démagogique !

« Massacrer et détruire... puis réunir ce qui restera du peuple », est un pur chef-d'œuvre de cannibalisme, et, du premier bond, le socialisme russe atteint le nec plus ultra de la fureur révolutionnaire.

Par cet échantillon, on peut juger des passions qui fermentent dans ces sociétés et des atrocités qu'elles commettraient si la faiblesse des gouvernements leur laissait un libre cours.

Ces craintes ne paraissent pas troubler la quiétude de nos gouvernants qui ne travaillent qu'à ramener dans Paris le plus de pétrole possible et à grossir de plus en plus l'armée du nihilisme français.

Une pareille aberration, en présence de l'épidémie démagogique qui se manifeste partout, justifie toutes les appréhensions et toutes les alarmes. Que penserait-on d'une commission sanitaire qui rendrait la libre pratique aux navires pestiférés après les avoir visités et condamnés ?

LES LETTRES D'OBÉDIENCE ET LE BREVET DE CAPACITÉ.

Le ministre de l'instruction publique a déposé mardi sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire et portant suppression de la lettre d'obédience pour les instituteurs congréganistes. Voici ce projet de loi :

« Art. 1er. — Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur titulaire ou adjoint, d'institutrice titulaire ou adjointe, dans une école publique ou libre, s'il n'est pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. »

« Toutes les équivalences admises par le § 2 de l'article 25 de la loi du 15 mars 1850 sont abolies. »

« Art. 2. — Nulle ne peut exercer les fonctions de directrice ou de sous-directrice de salle d'asile publique ou libre si elle n'est pourvue du certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile institué par l'article 24 du décret du 21 mars 1855. »

« Art. 3. — La présente loi ne sera applicable qu'à partir du 1er octobre 1882. »

» Art. 4. — La présente loi n'est pas applicable :

» 1° Aux institutrices publiques et libres qui, lors de la promulgation de la loi, auront dix années d'exercices comme directrices d'une école ;

» 2° Aux directrices de salles d'asile comptant, à la même date, dix années de services comme directrices de salles d'asile. »

Ce projet est une nouvelle preuve de « la violente amour » des républicains pour la liberté et de leur sincère désir de favoriser le développement de l'instruction populaire. Elle se produit naturellement sous la forme d'un acte nouveau d'agression contre la liberté appliquée à l'enseignement du peuple. Personne n'a pu s'y tromper une seconde.

M. Jules Ferry poursuit le cours de ses exploits en ce genre. Il vient de saisir la Chambre d'un projet de loi « relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire ». C'est, comme le fait remarquer une feuille d'extrême gauche, la réalisation de la menace qu'il faisait entendre l'autre jour au Sénat, en répondant à l'interpellation de l'honorable M. Chesnelong.

Sous ce titre bénin, le ministre de l'instruction publique propose la suppression à peu près complète de l'enseignement « congréganiste » pour les jeunes filles, non-seulement dans les écoles publiques, mais dans les écoles libres.

L'exposé des motifs n'a pas été lu, mais le Journal des Débats et le Rappel, dans des termes presque identiques, en donnent une analyse évidemment communiquée et qui permet de ne pas attendre la publication intégrale de ce document officiel.

Le ministre commence par poser en principe que « toute personne qui veut enseigner, soit dans une école publique, soit dans une école libre, doit faire la preuve qu'elle possède le minimum de connaissances spéciales appropriées au cours d'enseignement dont il s'agit. »

C'est là, n'en déplaise aux « libéraux », un principe fort sujet à contestation. Il y a un principe supérieur : la liberté des professions. Le père de famille est le meilleur juge du maître comme de l'enseignement qu'il lui plaît de donner à son enfant, et l'Etat, pourvu qu'il veuille à l'observation des lois de la morale publique, et si l'on veut de l'hygiène, comme disait la loi de 1850, aura, suivant nous, rempli toute sa tâche, du moins à l'égard des écoles libres.

On invoque « l'opinion publique » ; voilà le « vœu » qu'elle ferait entendre, si elle était sérieusement et loyalement consultée.

Quoi qu'il en soit, la loi de 1850, tenant compte dans une certaine mesure du principe de la liberté des professions et des droits du père de famille, avait créé divers ordres d'exceptions à l'obligation de brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Ce brevet peut être suppléé :

1° Par un certificat de stage délivré par le conseil départemental de l'instruction publique aux personnes qui justifient avoir enseigné trois ans au moins dans les écoles autorisées à recevoir des stagiaires ;

2° Par le diplôme de bachelier, le titre de ministre d'un culte reconnu par l'Etat ou un certificat d'admission dans les écoles spéciales de l'Etat ;

3° Par la lettre d'obédience, qui tient lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat.

Enfin, les instituteurs et institutrices ad-jointes ne sont pas assujetties à la nécessité du brevet de capacité.

Ces dispositions étaient trop justes et trop libérales; la République ne saurait tolérer le maintien d'un pareil état de choses. Il y a longtemps que, dans le camp de la libre-pensée, on réclamait à grands cris la suppression de la « lettre d'obédience, » où l'on ne voulait voir qu'un brevet d'incapacité et d'ignorance, comme si les commu-nautés enseignantes n'étaient point parfaite-ment en mesure d'apprécier le mérite des sujets qu'elles emploient et n'avaient pas tout intérêt à les bien choisir! Le gouverne-ment de la République, au moment même où il donne, sous ce rapport, satisfaction aux passions antireligieuses, se charge de démontrer l'inanité du prétexte dont se cou-vraient nos adversaires. Si les congrégations sont frappées, c'est à raison des succès que leur a valu l'excellence de leur enseignement. Elles sont coupables, parce qu'elles ont su mériter la confiance des familles. Voici, en effet, les données statistiques présentées par M. Jules Ferry à l'appui de son nouveau projet :

En 1843, les congrégations dirigeaient moins de 3,800 écoles communales; elles en dirigent aujourd'hui près de 9,900. Elles avaient alors 2,700 écoles libres, elles en possédaient 5,800 à la chute de l'Empire.

Leur personnel, qui sous la monarchie de Juillet n'atteignait pas le chiffre de 11,000, s'est promptement élevé après la loi de 1850 à plus de 30,000. Il dépasse aujourd'hui un effectif de 37,000 institutrices.

L'exposé des motifs examine ensuite la situation du personnel enseignant des éco-les de filles: écoles publiques et écoles li-bres.

A la fin de 1877, il existait environ 59,000 institutrices. Sur ce nombre, on comptait un peu moins de 22,000 laïques et un peu plus de 37,000 religieuses. C'est donc dans la proportion de 63 0/0 que les congréganistes entrent dans le personnel féminin de l'ensei-gnement primaire.

Sur environ 2,400,000 enfants du sexe féminin inscrits dans les écoles publiques ou libres, les congréganistes en élèvent 1 mil-lion 200,000 et les laïques à peine 900,000.

Or, voyez le malheur! Sur 37,216 insti-tutrices congréganistes, 5,733 seulement, soit 15 0/0, sont brevetées. Celles qui ne sont pas pourvues du brevet n'en font pas moins bien la classe, et les élèves qu'elles ont formées ne réussissent pas plus mal aux examens. Ajoutons que leurs écoles ne sont pas moins fréquentées, et c'est pourquoi, précisément, on veut fermer ces écoles!

Le ministre n'a pas hésité à faire cet aveu, et l'exposé des motifs signale la grave « res-ponsabilité qu'encourrait l'Etat, s'il lais-sait plus longtemps à la discrétion des congrégations l'éducation de plus de la moitié des enfants et le savoir profession-nel de plus des deux tiers des institutri-ces. »

La difficulté serait de remplacer du jour au lendemain ces milliers d'institutrices. Aussi la loi ne doit-elle être appliquée qu'à partir du 1^{er} octobre 1882.

Ce délai forcé est rassurant. La Républi-que espère-t-elle durer trois années encore?

L'Ordre dit, au sujet des nouveaux pro-jets de M. Ferry :

« Nous ne pouvons, on le comprend, dis-cuter ici l'économie de ce nouveau projet; mais nous y reviendrons en temps oppor-tun et nous l'examinerons en détail. Tout ce que nous voulons en dire aujourd'hui, c'est qu'il entraînerait, s'il était voté, des consé-quences budgétaires effrayantes. Mais la Ré-publique se soucie vraiment bien de cela: elle engage l'avenir; qu'est-ce que cela peut lui faire? elle sait bien que l'avenir ne lui appartient pas et elle agit en conséquence. »

Etranger.

ITALIE. — On se rappelle que le lendemain de l'attentat de Passavanti contre le roi d'Italie, des mains criminelles avaient lancé des bombes près du palais des Offices et causé des morts et des blessures dans la foule réunie pour acclamer le salut du roi.

La Cour d'assises de Florence vient de juger les coupables. Ce sont les nommés Calzi, fabri-cant de pâtes; Francolini, cordonnier, et Inno-centi, mécanicien. Un quatrième accusé, nommé

Lanfredini, s'est suicidé en prison après avoir fait des aveux.

La police a trouvé dans la boutique de Calzi une caisse de fulminates qui pouvaient s'adapter à la bombe qui a éclaté.

Francolini et Calzi ont nié les faits qui leur étaient reprochés. Il en est de même d'Innocenti qui a ajouté: « Je suis démocrate et socialiste, mais non internationaliste. Je sais construire des machines, mais non des bombes; je fabrique des instruments de chirurgie pour le bien de l'humani-té. »

Le témoin Foli, qui a été blessé grièvement, a prétendu que la bombe avait été lancée du palais des Offices pour effrayer les associations qui al-laient à l'église.

Un autre témoin, Masseri, président de la com-mission des funérailles, a raconté que, le jour du crime, les associations ont été injuriées et menacées.

La Cour, dans son audience du 16 mai, a con-damné les trois accusés chacun à vingt et un ans d'emprisonnement.

ALLEMAGNE. — Plusieurs socialistes russes, ré-sidant à Berlin, ont reçu ordre de quitter l'Allema-gne dans les 24 heures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

MM. nos conseillers municipaux, en leur séance du vendredi 9 mai, se sont montrés fort préoccupés de la procession, cérémonies et démonstrations qui auraient lieu sans doute à l'arrivée des pèlerins de Tours. Le feu eût été aux poudres du château que le péril eût paru moins grand. Or, longtemps avant le 9 mai, il était entendu et réglé que les pèle-rins ne se rendraient pas processionnellement à Notre-Dame des Ardilliers.

MM. les conseillers auraient pu s'infor-mer; ils ont préféré tirer, d'une procession qui n'a jamais dû se faire, un chétif argument contre les processions en général. Le bon sens saumurois appréciera.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« MM. Combier et Terrien prétendent que les catholiques qui adressent à Dieu cette prière: *Sauvez Rome et la France*, font surtout de la politique, c'est-à-dire conspirent contre le gouvernement. Qu'en savent-ils?

« Que M. Combier et M. Terrien puissent couramment lire dans un livre français, tout le monde à peu près en convient; les exa-gérés seuls émettent là-dessus des doutes. Mais qu'ils lisent dans les âmes, voilà ce que personne n'admettra.

« Voyons, Messieurs, si nous allions pré-tendre que tous vos considérants contre le pèlerinage de Tours et les processions, ne sont au fond que pure politique, c'est-à-dire un moyen de faire passer vos idées sur la manière dont les hommes doivent être gouvernés, et un moyen aussi d'attraper l'hon-neur de nous gouverner, vous vous récri-riez.

« Ce qui vous révolterait venant de nous, nous révoite venant de vous.

« Vos idées sont à vous, les nôtres sont à nous, et tout Combier et Terrien que vous êtes, vous n'avez pas le droit d'y mettre le nez.

« Et puis, Messieurs, comme il nous pa-rait très-clair que M. Combier, avec tout son talent, aidé de M. Terrien, qui en a, dit-on, davantage encore, ne pourront suffire à sau-*ver la France*, pourquoi ne voulez-vous pas que nous demandions à Dieu de vous pré-ter secours? Car, en vérité, *sauver la France* est au-dessus de vos forces. Avouez-le, Mes-sieurs, et tout le monde lèvera la main à l'unanimité.

« UN DE VOS LECTEURS. »

POLITESSE RÉPUBLICAINE.

Il y a deux jours, un curé de la ville s'en-tretenait paternellement, à la porte de Fenet, avec plusieurs enfants du catéchisme qui semblaient très-heureux de causer avec leur pasteur. A quelques pas de là, un camarade plus âgé regardait et écoutait avec intérêt. Tout-à-coup apparut un membre bien connu des nouvelles couches sociales. « T'arrête pas avec ce gas-là », dit-il à celui qui prêtait l'oreille, en désignant le prêtre.

Cette gracieuseté toute républicaine mérite bien quelque distinction; aussi nous empres-sions-nous de recommander ce citoyen aux faveurs administratives pour l'obtention du premier poste avantageux. Nous donnerions au besoin son nom et son adresse.

LES PROCESSIONS A TOURS.

On écrit de Tours au *Figaro* :

« Le vœu par lequel le Conseil municipal demandait la suppression des processions est tombé dans l'eau. Le maire n'a pas voulu prendre l'arrêté conforme, et M. Dau-nassans, préfet d'Indre-et-Loire et neveu de M^r Maret, évêque de Sura, a fait connaître qu'il n'approuverait pas la mesure.

« Les processions des Rogations ont eu lieu lundi, mardi et mercredi, au milieu du plus profond respect de la population. Les radicaux sont désappointés, mais ils n'osent plus renouveler un vœu dont la réalisation finirait par les perdre dans l'esprit de ceux-là mêmes qui les ont portés au pouvoir mu-nicipal. Les Tourangeaux sont donc tran-quilles de ce côté. »

Le service d'été de la Compagnie du che-min de fer d'Orléans commencera à dater de lundi prochain 26 mai.

Les heures d'arrivée et de départ des trains de Saumur sont absolument les mê-mes que pour le service d'hiver.

Le projet de loi portant déclaration d'uti-lité publique du chemin de fer de Saumur à La Flèche a été déposé lundi dernier, par le ministre des travaux publics, sur le bureau de la Chambre.

Concert Sivori.

C'est encore sous le charme de ce que j'ai entendu que j'écris ces quelques lignes. J'ai assisté mardi au concert donné par Sivori, et, par une faveur insigne et inespérée, j'ai pu voir de près et causer avec les éminents artistes qui donnaient cette soirée. Dire que leur simplicité et leur aménité dépassent tout ce que l'on peut imaginer, serait peu. Bons et affables envers tous, on peut leur appliquer, en toute vérité, que la modestie est l'apanage du vrai mérite.

La soirée a commencé par l'audition du splendide trio, en *ut mineur*, de Mendels-sonh. Le public d'élite qui composait la salle a écouté dans un recueillement pro-fond les beautés infinies de ces pages subli-mes. Quelle justesse! quel ensemble! Il faut certainement être aussi musicien que l'au-teur lui-même pour comprendre et surtout pour rendre d'une manière aussi savante une œuvre qui n'est pas sienne.

Puisque nous parlons du trio, nous arri-vons tout naturellement à applaudir M^{lle} Mürer. Femme exçessivement distinguée dans sa personne, elle a sans contredit le plus beau talent que l'on puisse voir. Je ne reviendrai pas sur le trio, qu'elle a joué avec une exquise perfection. Avec quelle hardiesse et quel savoir elle a exécuté cette belle polonaise de Chopin! La partie de piano est hérissée de difficultés inouïes. Sous ses doigts — qui s'en serait douté? — les solos de piano qu'elle a joués ensuite sont la perfection de la perfection appliquée à l'instrument le plus ingrat qui existe. C'est à M^{lle} Mürer, ou jamais à personne, que revient le dicton populaire du musicien: c'est perlé. Pas une note, mais pas une, ne manque; c'est ferme, sonore, en un mot c'est parfait. Quel avenir sous ces dix jolis doigts!

M^{lle} Lyonnet, qui est engagée pour la tournée artistique dont nous avons eu les prémices, est élève d'un de nos meilleurs professeurs, duquel, malheureusement, le nom m'a fui. La voix de mezzo-soprano est fraîche, d'une justesse irréprochable; la diction, d'une perfection telle, que des endroits les plus éloignés de la scène, on ne perdait pas une syllabe. Bravo, Madmoi-selle! du choix que vous avez fait de cette délicieuse chanson vénitienne. La salle tout entière, du reste, vous a manifesté son en-thousiasme. Si l'on n'avait pas craint d'abu-ser, je crois qu'on l'eût *trissée*. Dans l'in-terprétation du *Sancta Maria*, de Faure, la voix nous a paru encore plus ample et plus jolie; l'organe est de ceux que l'on aime à entendre chanter la musique sacrée. Avec de tels accents, tout ce que l'on demande au ciel doit nous être accordé au centuple.

Nous sommes tous encore sous le char-

me de ces ravissantes mélodies de Doni-zetti, dites avec tant d'âme par M. Van-Gelder, sur le violoncelle. Ce morceau, de sa composition, est un petit chef-d'œuvre de transcription. Rien d'exagéré, pas de fioritures qui dénaturent le chant écrit par un grand maître. La partition textuelle, mais chantée d'une façon tellement ravi-sante, que je me servais presque, pour traduire ma pensée, de l'expression un peu crue de l'un de mes voisins qui, prétendait, il était *empoigné*. M. Van-Gelder est presque notre voisin, puisqu'il habite Tours. Pour-quoi ne l'entendons-nous pas plus souvent? Ce serait pourtant une bonne fortune pour Saumur.

Que dirais-je de Sivori? que diriez-vous à ma place si vous étiez appelé à le juger? vous vous rangeriez, comme moi, autour de ceux qui l'ont nommé à si juste titre: le Roi des violons.

Tout ce que l'on pourrait écrire et dire ne donnerait jamais qu'une faible idée d'un pareil talent.

Après la romance sans paroles et cette berceuse, jolie à ravir, qu'il a jouées avec tout lui-même, nous avons cru que la salle tout entière allait se lever pour acclamer ce grand maître. On criait, on trépidait, les *bis* partaient de toutes parts. Il a fallu, pour calmer l'enthousiasme arrivé à son comble, que M. Van-Gelder vint promettre, de la part de Sivori, qu'il jouerait à la fin le *Carnaval de Venise*, de Paganini.

A ce propos, et en terminant, laissez-moi vous raconter une petite anecdote arrivée, devant moi, mardi soir, au foyer.

Devant les rappels réitérés de la salle, M. Van-Gelder est venu demander à Sivori de vouloir bien jouer le *Carnaval de Venise*. « Mais, mon cher ami, répondit Sivori, pour jouer cela, il faut être Paganini lui-même... Enfin, pour te faire plaisir, je le veux bien. »

Moi je prétends que parmi la génération qui s'élève aujourd'hui, percera sans doute un artiste qui méritera, lui aussi, le titre de Roi des violons. Celui-là pourra répondre en toute assurance, quel que soit son talent, lorsqu'on lui demandera le *Carnaval*: « Il faut être Sivori lui-même pour oser jouer cela. »

LE DOMINO NOIR.

Les courses de vélocipèdes à Angers.

Jeudi, jour de l'Ascension, ont eu lieu, dans le Jardin du Mail, les courses de vélo-cipèdes organisées par le Véloce-Club. Le temps était magnifique, et pendant la fête, pas un nuage n'est venu troubler la sérénité du ciel. Une foule considérable, attirée par la renommée des vélocipédistes, assi-geait bien avant l'heure les portes du jardin.

Le long de la piste s'élevaient, de distance en distance, des poteaux surmontés de ban-deroles tricolores et ornés de l'inévitable R. F. Autour du kiosque, transformé en tribune, et le long de la grande allée, s'éten-daient des barrières séparant la piste des places réservées au public. La tribune des juges (lorsque je parle de tribunes, c'est par pure métaphore: je veux simplement dési-gner le lieu où se trouvaient les juges) sem-blait être à une centaine de mètres du kios-que. Sur la piste, se mêlaient, se croisaient, en décrivant des courbes gracieuses et de ra-pides évolutions, une multitude de vélocipè-des attendant l'instant de la lutte.

A une heure et demie, les tribunes sont déjà pleines. La fête s'ouvre alors par une brillante exécution de la fanfare des cuirassiers. Puis, un membre du Véloce-Club agite un drapeau rouge; un coup de canon retentit, et six champions s'avancent pour se disputer le prix de vitesse. C'est la course des *seniores*, tous membres du Club vélocipé-dique.

A une heure trente-sept minutes, la course commence. Tout d'abord M. Nadal, de Pel-louailles, prend la tête, suivi de près par M. Hart, de Saumur, qui met en pratique le *Festina lente* des Latins. Cette méthode lui réussit, et nous lui voyons bientôt prendre l'avance sur son adversaire qui, en voulant trop se hâter, perd ses pédales et s'épuise en efforts inutiles pour reprendre l'avantage. La course, rapidement menée, se termine au bout de sept minutes dans l'ordre suivant: 1. M. Hart; 2. M. Nadal; 3. M. Aubry.

C'est maintenant la course des *juniores*, ou des plus jeunes membres de la Société. Qua-tre minutes suffisent à M. Rolland pour ac-complir un trajet de 4,500 mètres. Le jeune Brice, âgé de treize à quatorze ans, arrive bon second. Le troisième rang est occupé par M. Bruel, d'Angers.

Au bout d'une demi-heure s'ouvre le Concours international qui est la *great attraction* de la fête. Parmi les champions qui se présentent, nous remarquons les vainqueurs de la première course, puis, les frères Therron, de Paris, si connus par leurs victoires en Angleterre, et plusieurs autres bons coureurs.

La lutte s'engage à 2 heures. Les deux frères Therron tiennent la tête. Mais au second tour M. J. Therron, pris d'un malaise subit, est forcé d'abandonner la course. Son frère distance de plus en plus ses adversaires, et, au bout de treize minutes, arrive premier d'une centaine de mètres. Le second est M. Hart, qui, d'abord le cinquième, a repris l'avantage, grâce à sa prudente lenteur. Troisième, M. Villetard (Paris); quatrième, M. Pascaud (Paris).

Le Handicap a été gagné par M. Therron, malgré l'énorme avance qu'avaient sur lui les autres coureurs. M. Pascaud arrive second, suivi par MM. Aubry et Rolland qui se disputent le troisième rang. Après une lutte brillante, M. Aubry l'emporte enfin de 20 centimètres.

La fête se termine par un concours d'adresse entre MM. Brice fils, J. Therron et Pascaud. Mais la foule, pour voir de plus près, force les barrières et se répand sur la piste. Il s'ensuit un moment de trouble et de confusion qui oblige les concurrents de terminer leurs exercices plus tôt qu'ils ne veulent. Le vainqueur a été M. Pascaud.

(Union de l'Ouest.)

POITIERS.

Mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, un accident terrible a eu lieu au lieu dit le Petit-Blossac, à Poitiers.

Le sieur Leclaire dit Lamotte, boucher, revenait de la foire de Montamis où il avait acheté des agneaux, lorsqu'en arrivant en face la rue des Carolus, son cheval, qui allait avec une allure trop rapide, renversa deux paisibles promeneurs, M. et M^{me} Penchaud.

M. Penchaud fut tué sur le coup; il a sept côtes enfoncées et la colonne vertébrale brisée. M^{me} Penchaud a l'épaule démise et de fortes contusions sur tout le corps.

M. Penchaud était un vieillard de 73 ans, bien connu dans notre contrée. Il avait été sous-préfet à Montmorillon; M^{me} Penchaud est assez âgée.

Quand donc messieurs les bouchers se décideront-ils à ne pas faire courir leurs chevaux à bride abattue dans les rues? C'est très-joli d'aller vite, mais c'est encore mieux de n'écraser personne. Espérons que l'autorité va mettre bon ordre à un pareil état de choses.

(Journal de la Vienne.)

CHATEAUGONTIER.

Nous apprenons, dit la *Gazette de Chateaugontier*, que la commission, chargée du choix d'une rosière, a désigné la jeune fille qui, cette année, jouira des privilèges de la donation de M. Quinefaul.

La commission était présidée par M. le maire et composée de M. le procureur de la République, M. le président du tribunal, MM. les curés de Saint-Rémi et de Saint-Jean, et enfin de M. le docteur X...

La fête aura lieu, on se le rappelle, le 15 août, avec tout l'éclat possible. Rien ne sera négligé, et nous savons que tous les renseignements ont été pris près du maire de Nanterre, afin de suivre scrupuleusement les traditions en usage dans cette localité, célèbre depuis si longtemps.

Théâtre de Saumur.

GRANDE TOURNÉE ARTISTIQUE
M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

Très-prochainement.

Une seule représentation avec le concours des artistes de Paris, MM. NOEL-MARTIN, du théâtre de l'Odéon, SAINT-OMER, du théâtre du Vaudeville, M^{me} NARBERT, J. SAIGNARD et ALLAN.

Grand succès

LE PETIT LUDOVIC

Comédie en 3 actes, de MM. Henri Crisafulli et Victor Bernard.

Le spectacle commencera par :

AUTOUR DU LAC

Comédie en 1 acte, de MM. H. Crisafulli et Prével.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

CONSEILS ET RECETTES.

Nettoyage des taches d'encre sur le linge. — Pour enlever les taches d'encre, soit sur les mouchoirs d'écoliers, soit sur les tabliers bleus dont l'étoffe est bon teint et peut aller à la lessive, il suffit d'arroser ces taches avec du suif de chandelle avant d'encuver les objets tachés; la lessive enlève le suif et la tache en même temps; s'il restait une trace jaune, une seconde lessive la ferait disparaître.

Nettoyage des lampes et vases ayant contenu du pétrole. — On lave les lampes et bidons dans de l'eau préparée avec de la chaux délayée dans l'eau. Si l'on veut obtenir une netteté plus grande, enlever jusqu'à la moindre trace d'odeur, ce qui est indispensable lorsqu'il s'agit d'un vase, qu'on veut employer à un autre usage, on ajoute du chlorure de chaux au mélange précédent, et, faisant chauffer, on lave avec soin.

Punaises. — Un excellent moyen de se débarrasser de ces immondes petites bêtes consiste dans le lavage des murs avec l'eau phéniquée à 5 p. 100. Un autre moyen d'en préserver les maisons peut être employé avec économie lorsqu'on applique les tentures. Il n'est besoin que d'ajouter 4 à 5 p. 400 d'acide phénique à la colle de pâte. L'acide emprisonné ne répand pas d'odeur, mais il est en réserve et tuera l'insecte qui viendra se loger dans les interstices des murailles.

Variétés.

L'oiseau moqueur.

Comme on serait tenté de le croire tout d'abord, il n'y a pas d'oiseaux qui soient susceptibles de se moquer, attendu que le don de l'intelligence est absolument distinct de celui de la parole. De sorte qu'un oiseau moqueur est, à proprement parler, un oiseau imitateur.

Je me rappelle l'histoire de cette vieille femme qui, entrant chez un boutiquier, fut prise d'une quinte de toux très-prononcée, suivie d'efforts violents pour cracher; elle n'avait pas achevé, qu'un perroquet, qui se trouvait dans la pièce, se mit à tousser et à cracher avec non moins de violence et cela avec tant de naturel, que la vieille entra dans une colère furibonde, croyant que l'oiseau se moquait d'elle; le tout à la grande satisfaction des badauds qui s'étaient arrêtés devant la boutique. Finalement on dut enlever l'oiseau innocent, car la femme exaspérée ne voulait rien moins que lui tor dre le cou.

Beaucoup d'oiseaux sont doués de la faculté d'imiter la voix humaine, mais aucun n'atteint la grande perfection du perroquet! Généralement les oiseaux imitateurs ont une voix désagréable naturellement, et c'est pour cela sans doute qu'on se donne la peine de leur apprendre un autre langage, tels sont: le corbeau, la pie et le geai. Il en est d'autres cependant qui doivent à juste titre être rangés parmi nos plus agréables chanteurs et qui peuvent apprendre une autre langue que la leur.

On a observé que, parmi les oiseaux en liberté, il n'y a jamais de lutte musicale qu'entre ceux de la même espèce; c'est pour cette raison qu'un rossignol ne répond pas à la fauvette, et ainsi d'autres. Le cri d'alarme seul est compris dans toutes les langues.

Nous avons en France un oiseau, la rousserole, que l'on désigne aussi sous le nom de rossignol moqueur, parce qu'il a dans son chant plusieurs notes qui appartiennent aussi à celui du rossignol; mais il est parfaitement reconnu que ce n'est pas de l'imitation, ces deux oiseaux vivant dans des régions absolument différentes.

C'est dans l'Amérique septentrionale que l'on rencontre les plus célèbres oiseaux imitateurs, comme le geai bleu et surtout le Moqueur, par excellence (*turdus polyglottus*), qu'on appelle aussi au Mexique *Cencontatolli*, ou oiseau aux quatre cents langues.

Cet oiseau appartient à la même famille que notre grive commune. Il a, à peu de chose près, la taille du mauvis, et, sauf qu'il n'a pas le ventre grivelé, ses couleurs sont celles de la drenne. Ses formes sont très-élégantes, mais c'est surtout par son chant, d'une douceur et d'une puissance sans égales, qu'il réussit à attirer l'attention. Dès qu'il fait entendre sa voix sonore, tous les gazouillements

voisins sont oubliés et l'on est absolument captivé par ce concert, car l'oiseau peut faire parler plusieurs instruments à la fois. Il se complait dans cet harmonieux exercice et il est tellement transporté qu'il voltige de droite et de gauche sans cesser de faire entendre ses belles roucouades.

Lorsqu'il est en captivité, le don qu'il a d'imiter toute espèce de cris ou de chants d'animaux, se développe d'une façon incroyable. Il imite le chasseur qui siffle son chien, au point que ce dernier dresse l'oreille et court vers son maître. Il aboie également comme le chien et réussit à merveille le miaulement du chat. Il recherche la solitude, et, comme le rossignol, c'est la nuit qu'il fait entendre ses chants les plus mélodieux.

On l'apprivoise facilement, il ne fuit pas le voisinage de l'homme, et son chant, loin d'y perdre, y gagne de l'ampleur.

Un moqueur, dont la voix est très-étendue, se paie, aux Etats-Unis, de 50 à 100 dollars (250 à 500 fr.). Son prix ordinaire est de 60 à 80 fr. Il y a peu d'oiseaux de sa taille qui atteignent son prix et encore s'en procure-t-on assez difficilement.

Faits divers.

Nous avons annoncé que Laprade, le paricide d'Allemands qui avait assassiné son père, sa mère et sa grand-mère, avait été exécuté lundi matin à Agen; les journaux de cette ville nous apportent des détails circonstanciés sur la fin de ce malheureux jeune homme de vingt ans.

Rebelle jusqu'au dernier jour à la voix de la religion, il avait cependant dimanche dernier consenti à écouter les sages conseils du prêtre et il s'en trouva bien; il pleura et se confessa.

Eveillé au milieu de la nuit, il a entendu la messe et a communiqué. Ce n'est qu'en sortant de la chapelle qu'il a appris que sa dernière heure était arrivée. Alors cet homme aux forces herculéennes, que la religion semblait avoir dompté, s'est révolté, et il a fallu recourir à la coercition pour procéder à la toilette. Cette opération, qu'il a subie à genoux, une fois terminée, il s'est radouci, a écouté la voix de l'aumônier et est mort sans faiblesse, mais avec repentir.

Six mille personnes assistaient à l'exécution.

C'est la première exécution du successeur de Roch, M. Deibler, nommé exécuteur le 15 de ce mois.

Petit dialogue en conseil des ministres d'après le *Grelot* (journal républicain):

« M. Léon Say. — Elle est jolie, votre question Blanqui!... Faites-moi de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances... »

« M. de Freycinet. — Ah! confrère, vous vous parez des plumes du paon. Mais voilà M. Grévy qui dort du sommeil du juste. Réveillons-le adroitement... »

« M. Jules Ferry. — Attendez! (Criant): Echee au roi! »

« M. Grévy. — Je suis mat. »

« M. Léon Say. — Après le conseil, nous ferons une petite partie, Monsieur le président. »

« M. Grévy. — Ça va. »

« M. Jules Ferry. — Ne jouez pas avec lui, vous seriez trop tôt mat. »

« M. Grévy. — Trop tomate! Fameux! comprends pas. »

« M. Jules Ferry. — Mais oui! Parce qu'il est ministre des finances, il est très-fort sur la partie des chèques. »

« M. Le Royer. — Monsieur Jules Ferry, vos cambourgs sont de plus en plus détestables; vous n'en avez fait qu'un de bon dans votre vie, celui qui a commencé votre fortune politique. »

« M. Lepère. — Les comptes fantastiques d'Hausmann! »

« M. Waddington. — Nous ne sommes pas ici pour nous amuser. »

« M. Tirard. — Ça se voit du reste. Désirez-vous que je vous lise le nouveau traité de commerce anglo-français? »

« M. Jules Grévy. — Allez! lisez! »

« M. Jules Ferry. — A l'Elysée! mais nous y sommes. »

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

21-22 mai 1879.

La Rente 5 0/0 remonte, elle est à 114 fr. 30, le 3 0/0 atteint 80 fr. 25 et l'Amortissable est à 82 fr. 40. Pourquoi? on n'en sait rien. Les valeurs

étrangères suivent ce mouvement ascensionnel sans plus de raison: l'Italien est à 81 fr. 20, le Florin Autrichien à 69 fr. 50. A quand la baisse?

Les valeurs de crédit ont subi quelques variations: le Crédit Mobilier est à 502 fr. 50, la Société Générale à 492 fr. 50, l'Union Générale à 612 fr. 50, les Dépôts et Comptes Courants à 689 fr., la Banque de Paris à 785 fr., et la Banque de France, après être montée jusqu'à 3,080 fr., est redescendue à 3,065.

Les Chemins de fer ne varient pas: le Nord est à 1,500 fr., le Midi à 872 fr. 50, l'Est à 708 fr. 75, le Lyon à 1,740 fr., les Lombards accusent une nouvelle hausse à 180 fr., ainsi que le Nord de l'Espagne à 286 fr. 25. Le Câble Puyyer-Quartier est demandé en Banque à 515 fr. et la Compagnie Transatlantique atteint le cours de 610 fr.

La question de l'Emprunt de Paris est toujours en suspens.

B. DES H.

BOURSE DE PARIS

DU 23 MAI 1879.

| | |
|---------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 80 60 |
| Rente 4 1/2. | 110 50 |
| Rente 5 0/0. | 114 90 |
| Rente 3 0/0 amortissable. | 83 05 |

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Les hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du Cosmydor. Cette incomparable Eau de toilette, sans acide ni vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidienne-ment.)



Médecine

I. *Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. *Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATRISON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. *Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. *DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET:*
Elixir dentifrice de Dethan: le flacon... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADE. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.



Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces: Capsules Dartois.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

une leoniesces inamevnom
 -airay eouplup idos
 -il 110 à 107
 -il 110 à 107
 -il 110 à 107
 -il 110 à 107
 Médaille d'Or 1877



MAISON BOUTIN

33, Rue Saint-Nicolas, à SAUMUR

BOURGUIGNON

Médaille d'Or 1877



Successeur

MAISON A VERSAILLES, 9, RUE HOCHÉ

Ayant obtenu une **MÉDAILLE D'OR** pour l'excellente confection de ses produits et les soins apportés à leur fabrication

FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à la fabrication des **GANTS MILITAIRES** celle des **GANTS CIVILS**, pour Hommes, Dames et Enfants; l'on trouvera dans sa Maison un assortiment des plus complets comme genres et comme nuances. La Maison se charge également des **GANTS SUR MESURE**.

Grand assortiment de **CRAVATES** pour Hommes, des modèles les plus nouveaux, à des prix modérés.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur.

VENTE
 Par suite de saisie immobilière,

D'UNE MAISON
 ET SES DÉPENDANCES

Situées ville de Saumur, ayant façade place Saint-Nicolas et quai de l'École de cavalerie, n° 19.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'à la barre du tribunal civil de première instance de Saumur, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Une maison, située place Saint-Nicolas, faisant suite à la rue de la Petite-Bilange, ville de Saumur, n° 32, et ayant façade quai de l'École de cavalerie, n° 19, ayant une porte pleine en bois sur la place Saint-Nicolas et une porte et une grille en fer sur le quai de l'École de cavalerie, composée d'une cour pavée au midi des bâtiments, un grand corps de bâtiments en face de la porte d'entrée, ayant deux ailes, escalier, corridor qui conduit au jardin, un jardin affecté d'arbres d'agrément, contenant environ deux ares; au couchant de ce jardin, de grands magasins, écurie et remise; petite cour; le tout se tenant, joignant au levant les héritiers de M. de Charnières, au midi la place Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange, au couchant M. Favaron et au nord le quai de l'École de cavalerie; tous les bâtiments sont couverts en ardoises.

Cette maison est habitée par M. Léon Mauriceau, qui en est locataire.

Elle a été saisie sur M^{me} Pauline Houtappel, veuve de M. Sallerin, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, par procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-deux novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, visé le même jour par M. le maire de la ville de Saumur et présenté à la transcription du bureau des hypothèques de Saumur, le seize décembre mil huit cent soixante-dix-huit, volume 28, numéro 29.

La publication et la lecture du cahier des charges, pour parvenir à la vente dudit immeuble saisi, ont été faites le huit février mil huit cent soixante-dix-neuf, conformément aux prescriptions de la loi.

Et l'adjudication aura lieu en un seul lot, le samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, devant lequel la saisie se poursuit, sur la mise à prix de douze mille francs, outre les frais et charges que le poursuivant offre comme enchères.

S'adresser, pour tous renseignements:

1° A M^e LE RAY, avoué poursuivant la saisie immobilière;

2° Au greffe du tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions de l'article 696 du Code de procédure civile.

Rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt mai mil huit cent soixante-dix-neuf.

Signé: LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-dix-neuf, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

ADJUDICATION
 PAR LOTS,

Le dimanche 8 juin 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A la requête du mandataire substitué dans les pouvoirs conférés par M^{me} Arthémise Bureau, propriétaire, demeurant à la Vienne, commune du Grand-Pressigny, à M. Jean-Baptiste Michel-Poupart, ancien marchand de cuirs à Angers, demeurant actuellement à Tours,

DU DOMAINE
 DE

LA GOURGAUDERIE
 Situé ville de Bourgueil,

Comprenant maison de maître avec tour carrée, maison de locataires, jardins; le tout joignant la rivière du Changeon.

S'adresser à M^e FLEURIAU, rédacteur du cahier des charges. (270)

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e MÉHOUS, notaires à Saumur.

ADJUDICATION
 Sur licitation de succession de M. Léon MORICER,

Le dimanche 25 mai 1879, à midi.

Par le ministère desdits notaires et en l'étude dudit M^e LE BLAYE,

D'UNE PROPRIÉTÉ IMPORTANTE
 EN BATIMENTS ET TERRAINS

Ancien Couvent des Visitandines, Ville de Saumur, par Cigongne, sur la Loire et rue des Capucins, à proximité de la gare d'Orléans.

On pourra diviser.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

S'adresser auxdits notaires. (228)

MAISON A LOUER
 PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties. Rue de Bordeaux, n° 32.

Rez-de-chaussée, premier et second étages.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38. (66)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Le dimanche 8 juin 1879, à midi.

DEUX MAISONS
 ET UN JARDIN

Situés à Saumur, sur les Ponts, près l'Asile,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Joulain-Pirois.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON
 Avec cour, remise et écurie.

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M^{me} LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

A LOUER
 Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME
 (EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**
 Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. RENOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

UNE MAISON DE COMMERCE demandée une caissière ou un caissier.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place. L'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. DOUSSAIN
 5, rue du Palais-de-Justice, A SAUMUR,

Moyennant une remise de 10 p. 0/0 sur les sommes encaissées seulement, sans aucun autre frais à supporter par le client, se charge de tous recouvrements, tant à Saumur que dans toutes villes de France.

DÉPOT
DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
 Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 87 fr. les 100 kil., n° 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: **FIL Fer du Berry.** (75)

ON DEMANDE des REPRÉSENTANTS pour un propriétaire et négociant en **Vins de Bordeaux**, maison de premier ordre.

Avantages exceptionnels. — Ecrire aux initiales B. V. T., 22, poste restante, à Paris. (267)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **THÉS noirs extra** de la Maison **GUEVIN-BOUFRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

VIN DE PROPRIÉTAIRE
 Garanti PUR et NATUREL

Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de **60 francs** les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M^{me} veuve **HYD. THOMAS**, propriétaire à Béziers (Hérault)

CAPSULES DARTOIS
 A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la **PHTHISIE** et les **TOUX OPINIÂTES** qu'il agit rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de **BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HÉRÉDITAIRE**. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE

Crises nerveuses, hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. **Dr RIVALLS**, 107, rue de Rennes, Paris, ou par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

TONDEUSE DE GAZON

M. ROY, horticulteur, rue Verte, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire venir une tondeuse. Il se charge de couper les gazons à l'abonnement ou à l'heure.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infailible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Bol Vulnérable Coustard**, dit **Bol de chute**.

Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNAUD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.

Dépôt dans toutes Pharmacies.

ÉPILEPSIE

(Mal caduc) et toutes les maladies nerveuses sont guéries par correspondance en s'adressant directement au médecin spécial, M. le D^r **KILLISCH**, à Dresde-Neustadt (Saxe). Plus de 8,000 succès ont été obtenus. Cures récentes: Les soussignés **Léon**, à Saint-Pol, près Dunkerque (Nord), et **L. Denis**, curé et chanoine honoraire, à Paris, déclarent avoir été radicalement guéris par le D^r **KILLISCH** de l'Épilepsie dont ils étaient atteints depuis longtemps. (224)

GAZETTE DE PARIS
 Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
 Paraît tous les Dimanches
 PAR AN
4
FRANCS
 Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS DÉTAILLÉS
2 F^r. Première Année
 Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
 des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
 PARASSANT TOUS LES 15 JOURS
 Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
 ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
 59, rue Taitbout - Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a révisé dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.